



Marly, le 19 janvier 2026

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2026 et vous remercions de votre fidélité et de votre confiance.

Afin de toujours vous satisfaire, soyez assurés que nous allons poursuivre nos efforts au cours de ces prochains mois afin de continuer d'améliorer la qualité de notre service.

S'agissant de l'évolution de notre grille tarifaire (*voir au verso*) et afin d'absorber les hausses de charges sur les prestations d'aide à domicile, nous vous informons que, conformément à l'arrêté du 23 décembre 2025 (*JORF n°0306 du 31/12/2025*), nous avons limité à 2% l'augmentation de nos tarifs pour 2026.

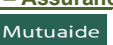
Cette hausse devrait d'ailleurs avoir une incidence limitée pour les bénéficiaires d'une participation du Conseil Départemental car le montant pris en charge pour l'Aide Sociale, l'APA et la PCH est passé parallèlement à 25 €.

Pour votre parfaite information, vous trouverez au verso de ce courrier la nouvelle grille tarifaire applicable à compter du **1^{er} janvier 2026**. Ce document annule et remplace l'annexe 1 de notre livret d'accueil.

La Direction

Tarifs valables à compter du 1^{er} janvier 2026

• Tarif horaire TTC / Prestataire

Organisme financeur	Prestation	Semaine	Dim./ j. fériés	1 ^{er} mai
	Aide Sociale [AS]	25,00 € ⁽¹⁾⁽²⁾	Majoration +30%	Majoration +100%
	Allocation Personnalisée à l'Autonomie [APA]	29,46 € ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Majoration +30%	Majoration +100%
	Prestation de Compensation du Handicap [PCH]	29,46 € ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Majoration +30%	Majoration +100%
 	Accompagnement / Aide-ménagère / Prévention à domicile	29,46 € ⁽¹⁾	Majoration +30%	Majoration +100%
Autres caisses     	Aide-ménagère / Auxiliaire de vie / Garde d'enfants	Entre 27,30 € et 32,00 € ⁽¹⁾	Majoration +30%	Majoration +100%
Mutuelles – Assurances   	Aide-ménagère / Auxiliaire de vie / Garde d'enfants	Entre 27,30 € et 32,00 € ⁽¹⁾	Majoration +30%	Majoration +100%
	Entretien de la maison / préparation de repas à domicile / Assistance aux personnes (avec ou sans véhicule)	Entre 25,45 € et 32,00 € ⁽²⁾ Majoration dimanches, jours fériés ou h. de nuit		
/	Prestation sans prise en charge [CONFORT]	28,50 € ⁽³⁾	Majoration +30%	Majoration +100%

⁽¹⁾ Tout ou partie de ce montant sera **pris en charge** par l'organisme financeur

⁽²⁾ **Dispense des frais de gestion** pour les bénéficiaires de ces prestations

⁽³⁾ Supplément d'un euro (+1 €) pour les **nouveaux contrats démarrant à compter du 1^{er} janvier 2026**

• Frais

- Ouverture de dossier : **Gratuit**
- Déplacement : **Frais inclus** dans le tarif horaire
- Adhésion : 30 € / an - **Dispense** pour les bénéficiaires CARSAT ou Département
- Gestion : 7,00 € / mois (3,50 € / personne si prise en charge du couple)
- Transport : 0,80 €/km pour les prestations d'accompagnement (cours, ...)
- Réédition document : 3,50 € (pour second envoi : planning, duplicata de facture, ...)
- Rejet de prélèvement : 15,00 € / rejet
- Mise au contentieux : 150,00 € / dossier

• Tarifs mensuels TTC / Mandataire *

Entre 1 h. et 10 h. effectuées chaque mois	30,00 €
De 11 h. à 20 h. effectuées chaque mois	40,00 €
Au-delà de 21 h. effectuées chaque mois	50,00 €

* Dans le cadre d'un placement de salarié(e), le bénéficiaire est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En sa qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale.

• Téléassistance

	Nous contacter pour toute demande
---	-----------------------------------